

## DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

### EPREUVES D'ATTELAGE ANES-MULES-BARDOTS

Pour organiser une épreuve réservée aux Anes/Mules/Bardots il faut :

- Créer une DUC avec des épreuves Club 1 Solo/Paire/Team
- Mentionner dans les infos complémentaires : « Epreuves réservées aux Anes/Mules/Bardots »
- Appliquer les normes techniques suivantes. Outre les normes du Règlement Général, du Règlement spécifique Attelage et plus particulièrement la réglementation des épreuves Club 1 Solo/Paire/Team, les spécificités suivantes sont appliquées pour les épreuves réservées aux ânes, mules et bardots.

#### Art 2.2 - Tableau des épreuves

LFC	EPREUVES	EQUIDES	TESTS
Club	Club Ane Solo	Ane, mule, bardot	Marathon + Maniabilité
	Club Ane Paire		
	Club Ane Team		

#### Art 4.1 - Qualifications / Participations

EPREUVES	AGE MENEUR	GALOP ATTELAGE MINI	LICENCE FEDERALE DE COMPETITION	AGE MINI EQUIPIER	LFC EQUIPIER
Club Ane Solo/Paire/Team	10 à 17 ans	4	Club ou Amateur ou Pro	15 ans	Club ou Amateur ou Pro
	18 ans minimum	-		12 ans	

#### Art 5.1 – Qualifications et participations des ânes

	AGE	NB PARTICIPATIONS PAR JOUR
Club Ane Solo/Paire/Team	4	1

#### Art 6.2 - Tableaux des normes techniques des différents tests

Club Spéciale Ane Solo/Paire/Team	
<b>MARATHON - NORMES MAXI (SAUF MENTION PARTICULIERES) -</b>	
Phase de liaison, distance et vitesse	1000 m à 5km/h
Phase E, distance et vitesse. Allure libre	D = Nbre d'obstacles +1 x 1000 à 9 km/h
Nombre de portes/obst	5
<b>MANIABILITE - NORMES MAXI (SAUF MENTION PARTICULIERES) -</b>	
Vitesse Team/Paire/Solo	90 m / minute
Nombre d'obstacles comprenant les combinaisons et difficultés spécifiques	12 à 16
Difficultés spécifiques : pont, bâche, tapis...	3

## VI - NORMES TECHNIQUES

### Art 8.2 – Marathon

FAUTES	PENALITES
Usage abusif du fouet : 1 <sup>er</sup> incident	20 points
Usage abusif du fouet répété sur l'ensemble du parcours et/ou 2 <sup>nd</sup> incident	Elimination
Oublier une porte	50 points
Passer une porte dans le mauvais ordre ou dans le mauvais sens sans correction	

### Art 8.3 – Maniabilité

FAUTE	PENALITE
Tenue incomplète ou non conforme du meneur ou de l'équipier. Hors éléments de sécurité.	5 points par éléments manquants
<b>1<sup>er</sup> incident signifié par le jury</b>	
Equipier ne restant pas assis à sa place	50 points
Equipier parlant au meneur avec l'attelage en mouvement	50 points
Equipier indiquant le parcours	50 points
Erreur de parcours : oubli d'une porte ou ordre de passage des portes non respecté	50 points
Franchir un obstacle dans le mauvais sens ou dans le mauvais ordre	50 points
Aide extérieure	50 points
<b>2<sup>nd</sup> incident signifié par le jury</b>	
Equipier ne restant pas assis à sa place	Elimination
Equipier parlant au meneur en mouvement	Elimination
Equipier indiquant le parcours	Elimination
Erreur de parcours : oubli d'une porte ou ordre de passage des portes non respecté	Elimination
Franchir un obstacle dans le mauvais sens ou dans le mauvais ordre	Elimination
Aide extérieure	Elimination

A noter que les ânes, mules et bardots peuvent concourir dans les épreuves Club d'attelage destinées à tout type d'équidé. Les attelages composés de ces équidés se conforment alors à l'intégralité du Règlement Spécifique Attelage sans tenir compte des spécificités présentées ci-dessus.